



Système d'arbitrage

Cahier des charges de l'arbitre

Avant le match

- L'arbitre est présent 30 min avant le début du match pour contrôler que l'échauffement puisse débuter à l'heure, à savoir 30 min avant le coup d'envoi de la rencontre. Pour que l'échauffement puisse débuter, la salle doit être ouverte, le filet monté et les ballons mis à disposition.
- L'arbitre se fait remettre le matériel complet de l'arbitre et la rémunération (40 CHF) par le capitaine de l'équipe organisatrice.
- L'arbitre fournit une quittance dûment signée et datée au capitaine de l'équipe organisatrice.
- L'arbitre demande aux 2 capitaines d'écrire le nom des joueurs sur la feuille de rencontre.
- Il pratique le tirage au sort au moyen d'une pièce de monnaie.
- L'arbitre contrôle que les conditions de jeu soient conformes aux règlements (hauteur du filet, état du ballon, dégagement, ...).

Pendant le match

- L'arbitre gère le jeu selon le règlement de l'ASFT.
- L'arbitre signale le début et la fin de chaque point au moyen d'un sifflet.
- S'il le désire, l'arbitre peut demander à un joueur d'un des 2 équipes de jouer le rôle d'arbitre assistant.
- Si l'arbitre se fait seconder, il garde la main sur toutes les décisions. En cas de désaccord entre l'arbitre et l'arbitre assistant, l'arbitre prend librement sa décision, en suivant ou en ne suivant pas l'indication de l'arbitre assistant.

Après le match

- L'arbitre remplit la feuille de rencontre de manière complète et communique, par sms, dès la fin du match le score au responsable de la ligue.
- L'arbitre transmet la feuille de rencontre au capitaine de l'équipe organisateur.